



COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 25 MAI 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : M^e François Bélisle, conseiller municipal
M. Jonathan Bradley, conseiller municipal et président du comité
M. Benoît Cassista, citoyen membre
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du comité

Invitées et invités :

Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (13 h 17 à 13 h 58)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (13 h 39 à 14 h 23)
M. Philippe Champagne, chef de division – Sport, événements et plein air (13 h 04 à 13 h 17)
M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile
M. Clyde Crevier, coordonnateur – Mobilité durable et circulation (départ : 13 h 42)
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire (13 h 42 à 14 h 23)
M. Martin Desruisseaux, directeur adjoint – Police
M. Steve Dionne, capitaine – Administration et projets spéciaux (13 h 03 à 13 h 18)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Maxime Gagnon, directeur – Police
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable (départ : 14 h 22)
M. Rudy Hamel, chef de division – Gestion des risques et sécurité civile (13 h 43 à 14 h 09)
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Sonia-Karine Larocque, ing., co-directrice par intérim – Génie (13 h 17 à 14 h 10)
M. Dany Lavoie, lieutenant - Événements spéciaux (départ : 13 h 29)
Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (13 h 04 à 13 h 17)
Mme Hélène Marchildon, attachée politique
Mme Cindy Moreau, chef de division – Loisirs et vie communautaire (13 h 41 à 14 h 23)
M. Mikaël Morrissette, responsable des relations publiques et porte-parole (13 h 42 à 14 h 23)

Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique

M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière et légiste (départ : 13 h 29)

M. François Vaillancourt, directeur général

Absence : M. Lévis Ntabiriho, citoyen membre

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Jonathan Bradley, président du comité, à 13 h 03. M. Bradley souhaite la bienvenue à tout le monde. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Jonathan Bradley demande aux personnes présentes si elles consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Toutes les personnes consentent à l'enregistrement.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2024**

M. Jonathan Bradley s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 23 avril 2024 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **État d'avancement – projet de légifération sur la rivière Saint-Maurice**

À la suite de l'approbation du projet de restriction de vitesse sur la rivière Saint-Maurice, l'état d'avancement du projet est présenté au comité. Rappelons tout d'abord qu'un rapport a été déposé auprès de Transports Canada en août 2021. Après plusieurs analyses et relances, Transports Canada a ensuite adopté un nouveau règlement pour abaisser la vitesse sur la portion de la rivière Saint-Maurice qui traverse le territoire de la Ville en décembre 2023. Une somme de 100 000 \$ est réservée pour le déploiement du projet, dont l'application réglementaire sur la rivière relève de la Ville. Les objectifs de la mise en place de ces restrictions sont l'augmentation du niveau de sécurité de la navigation, l'amélioration du paysage environnemental du plan d'eau, et la protection de l'intérêt public. De nombreuses consultations ont d'ailleurs été organisées pour

donner la parole aux différents intervenants. Un comité de suivi comprenant six membres de la Ville (loisirs, conseillers municipaux et police) et six membres parmi les partenaires (Culture3R, ISQ, Garde côtière canadienne, Club de Canoë-Kayak de Trois-Rivières, Club Radisson et Marina de Trois-Rivières) a été mis sur pied. Les rencontres ont lieu une fois par mois. À ce stade, près de 85 % de l'enveloppe budgétaire de 100 000 \$ ont été utilisés pour la mise en place du projet de légifération et il est maintenant temps de procéder à la campagne d'information. Les objectifs de communication sont d'informer les utilisatrices et utilisateurs, de Trois-Rivières ou d'ailleurs, de la nouvelle réglementation en place; de sensibiliser le public aux bonnes pratiques pour une cohabitation harmonieuse sur la rivière; de rassurer les plaisancières et plaisanciers et d'informer les propriétaires d'embarcations à moteur. Le plan de communication est présenté en détail (panneaux près des accès à l'eau, placements média, communication directe et ciblée, patrouille nautique et autres outils de communication pour le voisinage riverain). Un slogan a été mis de l'avant : Une vitesse limitée pour une rivière sécuritaire, et fait partie des stratégies de communication avec la communication de masse, la créativité terrain, la répétition du message, la communication ciblée et la collaboration avec les partenaires locaux, dont le Club Radisson qui constitue le partenaire principal avec l'installation des bouées, notamment. Les outils visuels (affiches, bouées, dépliants) de communication sont présentés au comité, de même qu'une carte affichant les zones de navigation à 5 km/h et à 10 km/h sur la rivière.

[...]

Levée de la réunion

Il est 14 h 29 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Jonathan Bradley
Président du comité et conseiller
municipal



Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités